

Université Laval

États financiers au 30 avril 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8 - 9
Notes complémentaires	10 - 36

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7
T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2025 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université Laval au 30 avril 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université Laval conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université Laval à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université Laval ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université Laval.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université Laval;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université Laval à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université Laval à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec

Le 29 septembre 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

Université Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits												
Subventions – ministère de l'Enseignement supérieur (MES) (note 5)	598 385	560 905	18 066	23 027	54 258	50 523	–	–	–	–	670 709	634 455
Droits de scolarité	176 050	170 651	–	–	–	–	–	–	–	–	176 050	170 651
Services à la collectivité	23 760	20 090	13 258	11 650	–	–	–	–	–	–	37 018	31 740
Services fournis à l'extérieur	46 796	48 303	–	–	135	724	–	–	–	–	46 931	49 027
Produits nets de placements (note 22)	35 302	26 597	12 931	3 067	1 711	1 765	–	–	1 106	683	51 050	32 112
Services aux étudiants	35 001	32 160	15 898	12 939	–	–	–	–	–	–	50 899	45 099
Entreprises auxiliaires	21 591	20 551	–	–	–	–	–	–	–	–	21 591	20 551
Dons d'autres organismes	–	–	30 751	18 569	3 238	1 009	–	–	228	287	34 217	19 865
Autres subventions et produits	16 695	11 701	255 600	268 804	27 351	26 576	–	–	–	–	299 646	307 081
	953 580	890 958	346 504	338 056	86 693	80 597	–	–	1 334	970	1 388 111	1 310 581
Charges												
Enseignement et recherche libre	549 672	525 102	5 799	4 342	–	–	–	–	–	–	555 471	529 444
Services à la collectivité	19 794	14 650	14 866	23 407	–	–	–	–	–	–	34 660	38 057
Recherche	18 504	17 414	290 615	269 094	–	–	–	–	–	–	309 119	286 508
Fonctions de soutien	216 154	195 370	1 608	5 283	938	2 526	236	1 269	2	2	218 938	204 450
Services aux étudiants	33 909	32 363	26 835	35 342	–	–	–	–	–	–	60 744	67 705
Entreprises auxiliaires	14 780	13 664	–	–	–	–	–	–	–	–	14 780	13 664
Rénovations et réaménagements	–	–	–	–	8 893	7 540	–	–	–	–	8 893	7 540
Intérêts sur la dette à long terme	–	–	–	–	15 859	16 288	–	–	–	–	15 859	16 288
Avantages sociaux futurs	1 512	18 468	–	–	–	–	–	–	–	–	1 512	18 468
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	–	–	–	–	92 558	84 603	–	–	–	–	92 558	84 603
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 12)	–	–	–	–	60	16	–	–	–	–	60	16
	854 325	817 031	339 723	337 468	118 308	110 973	236	1 269	2	2	1 312 594	1 266 743
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	99 255	73 927	6 781	588	(31 615)	(30 376)	(236)	(1 269)	1 332	968	75 517	43 838

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université Laval

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025

(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (négatifs) au début redressés (note 3)	(174 640)	(607 656)	–	–	491 597	477 357	224 497	199 944	2 860	12 821	544 314	82 466
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	99 255	73 927	6 781	588	(31 615)	(30 376)	(236)	(1 269)	1 332	968	75 517	43 838
Réévaluations et autres éléments afférents aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	(10 554)	408 972	–	–	–	–	–	–	–	–	(10 554)	408 972
Apports reçus à titre de dotations	–	–	–	–	–	–	2 171	8 902	–	–	2 171	8 902
Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations non amortissables	–	–	–	–	72	136	–	–	–	–	72	136
Virements interfonds (note 6)	(90 030)	(49 883)	(6 781)	(588)	89 147	44 480	10 992	16 920	(3 328)	(10 929)	–	–
Soldes de fonds (négatifs) à la fin	(175 969)	(174 640)	–	–	549 201	491 597	237 424	224 497	864	2 860	611 520	544 314

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

	2025 \$	2024 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	75 517	43 838
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	(20 445)	(7 208)
Perte (gain) sur la cession de placements	5 829	(344)
Variation du passif au titre des prestations définies	(772)	15 872
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(31 296)	(29 626)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	29	(413)
Amortissement des immobilisations corporelles	92 558	84 603
Amortissement des immobilisations incorporelles	60	16
Constructions réalisées par les emphytéotes	(523)	(90)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 7)	106 388	7 204
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	227 345	113 852
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette de l'effet à recevoir	–	225
Variation nette des placements à court terme	(62 475)	59 753
Placements	(135 727)	(17 488)
Cession de placements	125 129	18 317
Immobilisations corporelles (a)	(184 807)	(140 438)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	–	694
Immobilisations incorporelles	(296)	(161)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(258 176)	(79 098)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts bancaires	(29 454)	5 710
Emprunts à long terme	–	65 666
Remboursement d'emprunts à long terme	(70 710)	(76 619)
Apports reportés afférents aux immobilisations	77 251	72 327
Apports reçus à titre de dotations	2 171	8 902
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(20 742)	75 986
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(51 573)	110 740
Encaisse au début	128 983	18 243
Encaisse à la fin	77 410	128 983

(a) Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice incluent des dons d'une valeur de 417 601 \$ (339 549 \$ en 2024). De plus, au cours de l'exercice, l'Université Laval a acquis des immobilisations corporelles, dont un montant de 22 633 462 \$ (18 763 929 \$ au 30 avril 2024) est inclus dans les créiteurs et autres dettes de fonctionnement.

Université Laval
Situation financière

au 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

8

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF												
Court terme												
Encaisse	77 410	128 983	—	—	—	—	—	—	—	—	77 410	128 983
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 8)	81 560	84 959	51 957	61 526	64 730	67 459	—	—	—	—	198 247	213 944
Frais payés d'avance (note 9)	8 471	7 672	3 931	3 433	—	—	—	—	—	—	12 402	11 105
Tranche des placements échéant à moins de un an (note 10)	415 046	352 571	—	—	—	—	—	—	—	—	415 046	352 571
Avances interfonds, sans intérêt	—	—	273 093	275 208	289 613	285 828	2 682	—	—	2	—	—
	582 487	574 185	328 981	340 167	354 343	353 287	2 682	—	—	2	703 105	706 603
Long terme												
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 8)	—	—	—	—	471 625	556 459	—	—	—	—	471 625	556 459
Placements (note 10)	61 052	53 129	65 132	58 481	4 188	3 806	236 930	227 615	3 803	2 860	371 105	345 891
Immobilisations corporelles (note 11)	—	—	—	—	1 146 693	1 049 663	—	—	—	—	1 146 693	1 049 663
Immobilisations incorporelles (note 12)	—	—	—	—	381	145	—	—	—	—	381	145
	643 539	627 314	394 113	398 648	1 977 230	1 963 360	239 612	227 615	3 803	2 862	2 692 909	2 658 761

Université Laval
Situation financière

au 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

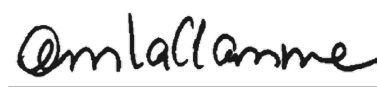
9

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF												
Court terme												
Emprunts bancaires (note 13)	–	–	–	–	27 098	56 552	–	–	–	–	27 098	56 552
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 14)	214 172	209 537	25 489	25 828	33 001	22 872	2 188	2 188	2	2	274 852	260 427
Produits reportés (note 15)	9 925	9 131	–	–	–	–	–	–	–	–	9 925	9 131
Apports reportés (note 16)	–	–	368 624	372 820	–	–	–	–	–	–	368 624	372 820
Avances interfonds, sans intérêt	562 451	560 108	–	–	–	–	–	930	2 937	–	–	–
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 17)	–	–	–	–	58 013	60 769	–	–	–	–	58 013	60 769
	786 548	778 776	394 113	398 648	118 112	140 193	2 188	3 118	2 939	2	738 512	759 699
Long terme												
Dette à long terme (note 17)	–	–	–	–	425 228	493 182	–	–	–	–	425 228	493 182
Passif au titre des prestations définies (note 18)	32 960	23 178	–	–	–	–	–	–	–	–	32 960	23 178
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 19)	–	–	–	–	884 689	838 388	–	–	–	–	884 689	838 388
	819 508	801 954	394 113	398 648	1 428 029	1 471 763	2 188	3 118	2 939	2	2 081 389	2 114 447
SOLDES DE FONDS												
(NÉGATIFS) (NOTE 21)												
Non grevés d'affectations	(226 535)	(224 830)	–	–	–	–	–	–	864	2 860	(225 671)	(221 970)
Affectés d'origine interne	50 566	50 190	–	–	–	–	123 014	112 605	–	–	173 580	162 795
Affectés à titre de dotation	–	–	–	–	–	–	114 410	111 892	–	–	114 410	111 892
Investis en immobilisations	–	–	–	–	549 201	491 597	–	–	–	–	549 201	491 597
	(175 969)	(174 640)	–	–	549 201	491 597	237 424	224 497	864	2 860	611 520	544 314
	643 539	627 314	394 113	398 648	1 977 230	1 963 360	239 612	227 615	3 803	2 862	2 692 909	2 658 761

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Université Laval est constituée en vertu de la Loi 115 de l'Assemblée nationale du Québec, promulguée le 1er septembre 1971.

La mission de l'Université Laval est de contribuer au développement de la société par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement et par l'avancement et le partage des connaissances, et ce, dans un environnement dynamique de recherche et de création.

L'Université Laval (ci-après l'« Université ») est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique »

Le 1er mai 2024, l'Université a adopté les recommandations de la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la possibilité qu'un actif incorporel logiciel soit inclus dans l'accord.

Conformément aux nouvelles exigences, l'Université doit faire un choix entre :

- appliquer la mesure de simplification pour comptabiliser les dépenses liées aux accords d'infonuagique entrant dans le champ d'application de la NOC-20 et, conséquemment, traiter ces dépenses comme se rattachant à la fourniture de services et les comptabiliser en charges lorsque les services sont reçus;
- analyser l'accord d'infonuagique afin de déterminer si la composante logicielle constitue un actif incorporel logiciel et, conséquemment, la comptabiliser comme un actif incorporel selon le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ou si elle constitue un logiciel-service et, conséquemment, comptabiliser en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés.

L'Université a choisi d'appliquer la mesure de simplification permise.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, ont été appliquées rétrospectivement.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a entraîné, pour l'exercice terminé le 30 avril 2024, un reclassement de 2 559 584 \$ des charges de fonctions de soutien du fonds de fonctionnement vers les charges de rénovations et réaménagements du fonds des immobilisations, ainsi qu'à un virement interfonds du même montant, du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Réforme des taux d'intérêt de référence

Le 1er mai 2024, l'Université a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* relatives à la modification d'une ou de plusieurs modalités contractuelles d'un élément de couverture ou d'un élément couvert en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Conformément aux nouvelles exigences, applicables aux exercices terminés à compter du 1er février 2022, l'Université doit continuer d'appliquer la comptabilité de couverture aux relations de couverture existantes lorsque toutes les modifications apportées aux modalités contractuelles de l'élément de couverture ou de l'élément couvert sont liées directement au remplacement des taux interbancaires.

L'Université a appliqué ces recommandations à tous les emprunts et swaps qui renvoient à un taux interbancaire, soit des emprunts d'une valeur comptable totalisant 1 967 045 \$ au 30 avril 2025 et les swaps de taux d'intérêt désignés à titre de couverture de ces emprunts d'un montant équivalent, dont les modalités ont été modifiées au cours de l'exercice à la suite de la réforme des taux d'intérêt de référence.

3 - REDRESSEMENTS AFFECTÉS À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Subventions à recevoir

L'Université a redressé ses états financiers des périodes antérieures relativement à la subvention à recevoir du MES et aux apports reportés afférents aux immobilisations. Les incidences de ce redressement sur les états financiers au 30 avril 2024 sont une augmentation des débiteurs et autres sommes à recevoir présentés au fonds des immobilisations dans l'actif à long terme de 7 153 831 \$, ainsi qu'une augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations du même montant.

Constructions réalisées par les emphytéotes

L'Université a redressé ses états financiers des périodes antérieures relativement à des opérations non monétaires sur des baux emphytéotiques qui n'avaient pas été comptabilisés à la date d'entrée en vigueur des conventions. L'Université a procédé à une correction afin de constater la juste valeur de l'actif cédé, soit le droit d'usage des terrains. Les incidences de ce redressement sur les états financiers, pour l'exercice terminé le 30 avril 2024, au fonds de fonctionnement, sont une augmentation des produits de services fournis à l'extérieur de 90 007 \$ ainsi que des virements interfonds du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations d'un même montant. Cette modification a aussi entraîné, au 30 avril 2024 et pour l'exercice terminé à cette date, au fonds des immobilisations, une augmentation des immobilisations corporelles de 3 898 358 \$ ainsi qu'une augmentation des soldes de fonds de 3 898 358 \$ au 30 avril 2024 et de 3 808 351 \$ au 1er mai 2023.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Université sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Université présente ses informations financières par fonds :

Fonds de fonctionnement

Ce fonds est constitué de sommes pouvant être utilisées sans limitation extérieure afin d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Université, soit l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité, etc.

Fonds avec restrictions

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que selon les restrictions déterminées par le pourvoyeur de fonds. Seules les restrictions provenant de l'extérieur de l'Université sont considérées comme imposant une contrainte quant à l'utilisation des fonds.

Fonds des immobilisations

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que pour des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement. Ce fonds présente également tous les éléments entrant dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20 « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », ainsi que le financement y afférent.

Fonds de dotation

Ce fonds est constitué de dons à l'Université; le capital doit être maintenu en permanence et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé qu'aux fins précisées par le donateur.

Fonds de souscription

Ce fonds est constitué de sommes recueillies au moyen de campagnes de financement et n'est affecté d'aucune restriction externe.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Université doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Université pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Principes de consolidation

L'Université a choisi de préparer des états financiers non consolidés seulement. Des informations afférentes aux organismes sans but lucratif contrôlés par l'Université sont présentées aux notes 26 et 27.

Entreprises auxiliaires

Les entreprises auxiliaires regroupent les secteurs Service des résidences, Stationnement, Service de reprographie, Logistique événementielle et Forêt Montmorency (exploitation forestière).

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change à la date de la transaction, et les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont inclus dans la variation nette de la juste valeur présentée dans les produits nets de placements.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées dans le fonds des immobilisations au coût d'acquisition et amorties en fonction des directives émises par le MES selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations majeures – mécanique du bâtiment	25 ans
Améliorations majeures – réaménagement intérieur	30 ans
Améliorations majeures – structure et architecture	40 ans
Aménagements des terrains inférieurs à 30 000 \$	10 ans
Aménagements des terrains supérieurs à 30 000 \$	20 ans
Bâtiments ayant une structure en bois	40 ans
Bâtiments excluant ceux ayant une structure en bois	50 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Équipement de communication et équipement multimédia	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Équipement autre	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Mobilier	5 ans
Réseau de télécommunications	10 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail
Frais de développement afférents aux activités de formation non créditées	5 ans
Autres actifs amortissables	20 ans

Les projets en cours et les constructions réalisées par les emphytéotes ne sont pas amortis; ils le seront à compter, respectivement, de leur date de mise en service et de leur date de rétrocession.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprise.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des apports

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations non amortissables et les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

Dons

Les dons reçus par l'Université sous forme de bien-fonds, de matériel, de fournitures et de services sont comptabilisés à la juste valeur, lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Université aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Subventions de recherche, contrats et autres produits

Les subventions de recherche provenant d'organismes extérieurs à l'Université sont incluses dans le fonds avec restrictions. Ces subventions sont généralement accordées à des chercheurs, mais sont versées à l'Université à titre de mandataire.

Produits de placements

Les produits de placements affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les produits de placements tirés du fonds de dotation sont présentés dans le fonds de fonctionnement, dans le fonds avec restrictions, dans le fonds d'immobilisations et dans le fonds de souscription selon la nature des affectations stipulées par les apporteurs. Les produits de placements devant être ajoutés au capital en dotation sont présentés en augmentation directe du solde de fonds, au fonds de dotation. Les produits d'intérêts non affectés sont comptabilisés dans le fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont gagnés.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les principales sources de produits de l'Université, autres que les apports, sont les droits de scolarité, les services à la collectivité, les services fournis à l'extérieur ainsi que les services aux étudiants. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits reportés représentent les encaissements pour lesquels les produits ne sont pas gagnés.

Intérêts sur les dettes

Fonds des immobilisations

Les intérêts sur les facilités de crédit auprès du Fonds de financement et sur les dettes garanties par le gouvernement du Québec sont remboursés par le MES.

Avantages sociaux futurs

Régimes à prestations définies

L'Université offre à ses employés admissibles :

- des régimes de retraite à prestations définies (ci-après collectivement les « régimes de retraite »);
- un autre régime à prestations définies, soit un régime d'assurance santé aux retraités (appelé ci-après l'« autre régime »).

L'Université comptabilise ses obligations en vertu de chaque régime d'avantages sociaux à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Pour chacun des régimes à prestations définies, l'Université détermine les obligations au titre des prestations définies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Le solde des obligations des régimes de retraite est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'Université. L'Université comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations à l'égard de ces régimes de retraite, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Si la juste valeur des actifs excède les obligations au titre des prestations définies, l'actif au titre des prestations définies doit être ajusté, afin de considérer toute provision pour moins-value.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le solde de l'obligation de l'autre régime est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie au fins de la comptabilisation, laquelle est préparée en ayant recours aux hypothèses les plus probables établies par la direction à la date de l'évaluation actuarielle complète, et est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'Université.

Le coût de tous ces régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, soit l'intérêt net sur le passif ou l'actif au titre des prestations définies.

Les réévaluations et autres éléments, comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds, correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs des régimes de retraite et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations définies, aux gains et aux pertes actuariels, à l'incidence de la provision pour moins-value (s'il y a lieu) dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, au coût des services passés (qui sont constatés immédiatement à la date des modifications des régimes) et aux gains et aux pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

Régime à cotisations définies

L'Université offre également un régime à cotisations définies à ses chargés de cours, à ses professionnels de recherche et à certains autres employés qui ne remplissent pas les critères de participation aux régimes à prestations définies. Les coûts du régime de retraite à cotisations définies sont constatés lorsque les versements sont exigibles, conformément aux modalités du régime.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Université qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, soit les fonds communs de placement et les actions, qui sont évalués à leur juste valeur, et des placements dans la fiducie globale, que l'Université a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Dans le cas des actifs et des passifs financiers de l'Université provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats à titre d'intérêts sur la dette à long terme.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Université détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Université détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Modification et extinction d'instruments d'emprunt

Lorsqu'une ou plusieurs modalités contractuelles d'un instrument d'emprunt sont modifiées en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, l'Université applique la mesure de simplification facultative permettant de comptabiliser les modifications d'un instrument d'emprunt comme si elles n'étaient pas substantielles et de ne pas les traiter comme une extinction de l'instrument d'emprunt initial.

Instruments financiers dérivés

L'Université utilise des swaps de taux d'intérêt dans le but de réduire le risque de taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas ces instruments financiers aux fins de transaction ou de spéculation.

L'Université a choisi d'utiliser la comptabilité de couverture pour comptabiliser les swaps de taux d'intérêt auxquels elle recourt pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt de sa dette portant intérêt à taux variable.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lors de la mise en place de la relation de couverture, l'Université a constitué une documentation formelle concernant la relation de couverture, dans laquelle sont précisés l'élément couvert et l'élément de couverture correspondant, la nature du risque couvert ainsi que la durée prévue de la relation de couverture. Tant au moment de la mise en place de la relation de couverture que pendant toute sa durée, l'Université a l'assurance raisonnable que les conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert resteront les mêmes. Pour tous les éléments couverts qui consistent en une opération future, l'Université détermine qu'il est probable que l'opération future se réalisera au moment et au montant prévus, tels qu'ils ont été documentés lors de la mise en place de la relation de couverture.

L'Université cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'élément couvert ou l'élément de couverture cesse d'exister ou lorsque les conditions essentielles de l'élément de couverture ne correspondent plus à celles de l'élément couvert.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée par l'Université en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. L'Université comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celle-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et sont amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'Université répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Le coût des immobilisations corporelles est comptabilisé en tant qu'actif et les droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée de l'accord lorsqu'il s'agit d'un contrat de location-exploitation ou à titre d'immobilisations corporelles louées.

Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords, qui entrent dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, l'Université a choisi d'appliquer la mesure de simplification et comptabilise ainsi ces dépenses en charges au moment où elles sont engagées comme si elles se rattachaient à la fourniture de services. Ces charges totalisent 2 928 130 \$ pour l'exercice (2 559 584 \$ en 2024) et sont présentées sous le poste rénovations et réaménagements dans le fonds des immobilisations à l'état des résultats.

5 - SUBVENTIONS – MES

Fonds de fonctionnement

Ce poste ne tient pas compte d'une subvention de 4 164 000 \$ (4 100 000 \$ en 2024) pour les services aux étudiants, laquelle est présentée sous cette dernière rubrique.

Fonds des immobilisations

La majeure partie des subventions de ce fonds inclut des sommes allouées pour le remboursement des intérêts et des immobilisations financées par le MES.

6 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources non affectées ont été affectées, à la suite d'une décision du conseil d'administration, aux fins suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Projets		
Fonds de fonctionnement	(90 030)	(49 883)
Fonds avec restrictions	(6 781)	(588)
Fonds des immobilisations	89 147	44 480
Fonds de dotation	10 992	16 920
Fonds de souscription	(3 328)	(10 929)
	—	—

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs et autres sommes à recevoir	100 531	(26 038)
Frais payés d'avance	(1 297)	(2 194)
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	10 556	53 200
Produits reportés	794	(3 320)
Apports reportés	(4 196)	(14 444)
	<u>106 388</u>	<u>7 204</u>

8 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

À court terme

	2025	2024
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Subvention – MES (1)	56 174	63 226
Ventes, entreprises indépendantes et autres	16 904	14 221
Droits de scolarité et autres frais	8 482	7 512
	<u>81 560</u>	<u>84 959</u>
Fonds avec restrictions		
Subventions, contrats et autres (2)	<u>51 957</u>	<u>61 526</u>
Fonds des immobilisations		
Subventions (3)	61 604	64 095
Autres	3 126	3 364
	<u>64 730</u>	<u>67 459</u>
	<u>198 247</u>	<u>213 944</u>

À long terme

	2025	2024
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
Subventions (3)	<u>471 625</u>	<u>556 459</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

8 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR (suite)

Les débiteurs et autres sommes à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 9 175 900 \$, soit 7 906 400 \$ pour les droits de scolarité et 1 269 500 \$ pour la facturation générale (9 607 100 \$ au 30 avril 2024, soit 8 823 000 \$ pour les droits de scolarité et 784 100 \$ pour la facturation générale). Le montant de la perte de valeur afférente aux débiteurs est de 2 142 418 \$ pour l'exercice (1 837 473 \$ en 2024).

- (1) La subvention – MES à recevoir représente le solde de la subvention finale totale pour l'année.
- (2) Les subventions à recevoir du fonds avec restrictions proviennent principalement des gouvernements et des organismes gouvernementaux.
- (3) Les subventions à recevoir du fonds des immobilisations représentent les sommes à recevoir en remboursement de la dette à long terme et des emprunts bancaires. Elles incluent également une somme de 4 937 805 \$ (5 519 065 \$ au 30 avril 2024) relativement aux intérêts sur le financement des immobilisations, lesquels sont remboursés par le MES.

Subvention conditionnelle

Selon le cadre financier proposé par le MES, l'Université s'engage à atteindre l'équilibre budgétaire et les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure. Le non-respect de cet engagement pourrait entraîner une modification des subventions octroyées. Au 30 avril 2025, une somme de 47 658 094 \$ a été comptabilisée à titre de produit et était à recevoir (47 312 243 \$ à recevoir au 30 avril 2024). La somme a été encaissée le 30 juillet 2025.

9 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Les frais payés d'avance représentent les fournitures et les services des différentes facultés devant être utilisés au cours du prochain exercice et des avances effectuées à des projets.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

10 - PLACEMENTS

						2025
	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Fonds de souscription	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fiducie globale	8 581	65 100	4 188	236 930	3 803	318 602
Actions	27 375	32	—	—	—	27 407
Titres à revenu fixe	25 096	—	—	—	—	25 096
Titres du marché monétaire et autres	415 046	—	—	—	—	415 046
	476 098	65 132	4 188	236 930	3 803	786 151
Tranche échéant à moins d'un an	415 046	—	—	—	—	415 046
	61 052	65 132	4 188	236 930	3 803	371 105
						2024
	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Fonds de souscription	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fiducie globale	5 101	58 481	3 806	227 615	2 860	297 863
Actions	24 941	—	—	—	—	24 941
Titres à revenu fixe	23 087	—	—	—	—	23 087
Titres du marché monétaire et autres	352 571	—	—	—	—	352 571
	405 700	58 481	3 806	227 615	2 860	698 462
Tranche échéant à moins d'un an	352 571	—	—	—	—	352 571
	53 129	58 481	3 806	227 615	2 860	345 891

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

10 - PLACEMENTS (suite)

Titres cédés à l'Université

À la suite de la signature de conventions de licence permettant à des entreprises privées d'exploiter des propriétés intellectuelles appartenant à l'Université, cette dernière s'est vu accorder du capital-actions dans les sociétés suivantes :

- BioVec Pharma inc., 50 actions ordinaires, avec droit de vote, participantes, sans valeur nominale;
- ARNA Therapeutics Inc., 246 122 actions privilégiées;
- InflammatoRx inc., 50 actions ordinaires, avec droit de vote, participantes, sans valeur nominale;
- DiaMentis inc., 500 170 actions ordinaires;
- SOVAR, société en commandite, 1 action ordinaire de catégorie « B », 4 actions privilégiées de catégorie « Gel A », 1 action privilégiée de catégorie « Gel C », 191 504 actions privilégiées et 1 part privilégiée « UL »;
- Depix Technologies Inc., 48 000 actions ordinaires;
- Capcyte Biotherapeutics Inc., 10 000 actions ordinaires.

En l'absence d'une valeur au marché pour ces titres, ils ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations majeures	624 290	157 027	467 263
Aménagements des terrains	56 236	25 344	30 892
Bâtiments	614 602	329 758	284 844
Documents de bibliothèque	95 122	46 568	48 554
Équipement de communication et équipement multimédia	9 360	4 299	5 061
Équipement informatique	93 043	42 332	50 711
Équipement spécialisé	168 608	81 019	87 589
Équipement autre	1 802	186	1 616
Matériel roulant	2 992	1 167	1 825
Mobilier	8 153	4 022	4 131
Réseau de télécommunications	2 533	168	2 365
Améliorations locatives	463	116	347
Actifs non amortissables	8 752	—	8 752
Constructions réalisées par les emphytéotes	4 421	—	4 421
Projets en cours	134 376	—	134 376
Terrains	13 946	—	13 946
	1 838 699	692 006	1 146 693
	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations majeures	555 883	137 318	418 565
Aménagements des terrains	53 316	22 600	30 716
Bâtiments	596 318	318 409	277 909
Documents de bibliothèque	93 872	46 410	47 462
Équipement de communication et équipement multimédia	8 809	3 411	5 398
Équipement informatique	75 901	34 774	41 127
Équipement spécialisé	163 861	77 348	86 513
Équipement autre	959	48	911
Matériel roulant	2 451	962	1 489
Mobilier	8 722	3 998	4 724
Réseau de télécommunications	418	21	397
Améliorations locatives	36	17	19
Actifs non amortissables	8 675	—	8 675
Constructions réalisées par les emphytéotes	3 898	—	3 898
Projets en cours	107 914	—	107 914
Terrains	13 946	—	13 946
	1 694 979	645 316	1 049 663

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

L'Université a signé des baux emphytéotiques, d'une durée variant de 50 à 75 ans, dont un avec une possibilité de renouvellement de 24 ans, avec des tiers non apparentés. Ces baux prévoient le transfert du droit d'usage de terrains de l'Université en échange, au terme des baux, de la rétrocession des bâtiments ou aménagements construits par l'emphytéote. L'Université comptabilise, annuellement et jusqu'à la fin de chaque bail respectif, ces opérations non monétaires à la juste valeur du droit d'usage cédé. L'excédent du revenu de location sur les sommes reçues est comptabilisé à titre de constructions réalisées par les emphytéotes, soit 522 778 \$ pour l'exercice (90 007 \$ en 2024).

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Améliorations majeures	19 710	18 202
Aménagements des terrains	2 744	2 656
Bâtiments	11 349	11 103
Documents de bibliothèque	9 450	9 332
Équipement de communication et équipement multimédia	1 817	1 614
Équipement informatique	28 245	24 008
Équipement spécialisé	16 627	15 432
Équipement autre	138	48
Matériel roulant	544	468
Mobilier	1 687	1 710
Réseau de télécommunications	148	21
Améliorations locatives	99	9
	92 558	84 603

12 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2025	2024
	Valeur	Valeur
	comptable nette	comptable nette
	\$	\$
Frais de développement afférents aux activités de formation non créditées	437	145
Projets en cours	20	—
	457	145

13 - EMPRUNTS BANCAIRES

L'Université dispose d'ouvertures de crédit d'un total de 50 000 000 \$ auprès de trois institutions financières desquelles elle n'est autorisée qu'à tirer un maximum de 10 000 000 \$, comme l'exige le MES. Au 30 avril 2025, aucun montant n'est utilisé (aucun montant au 30 avril 2024).

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

13 - EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

De plus, l'Université dispose de facilités de crédit auprès du Fonds de financement, d'un montant total autorisé de 71 011 392 \$ (368 321 000 \$ au 30 avril 2024), portant intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec de trois mois plus 0,02 %. Ce financement temporaire est consacré aux investissements du Plan quinquennal des investissements universitaires ainsi qu'à ceux réalisés dans le cadre du projet d'acquisition d'équipements de fabrication mécanique pour le Centre d'optique, photonique et lasers et la Faculté des sciences et de génie. Au 30 avril 2025, le solde utilisé est de 27 097 773 \$ (56 551 672 \$ au 30 avril 2024) pour l'ensemble du Plan quinquennal des investissements universitaires et aucun montant n'est utilisé (aucun montant au 30 avril 2024) pour le projet d'acquisition d'équipements de fabrication mécanique.

14 - CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres effets à payer	247 216	238 432
Subventions à rembourser au MES pour la variation de l'effectif étudiant	27 636	21 995
	<u>274 852</u>	<u>260 427</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 18 252 014 \$ (15 982 349 \$ au 30 avril 2024).

15 - PRODUITS REPORTÉS

	2025	2024
	\$	\$
Droits de scolarité et autres produits	7 300	6 648
Produits encaissés d'avance sur la location de terrains	730	797
Dépôts pour des chambres	861	817
Dépôts pour des activités sportives	1 034	869
	<u>9 925</u>	<u>9 131</u>

16 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent la portion non dépensée des apports affectés à la recherche en vertu d'affectations d'origine externe et se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	372 820	387 264
Montants constatés à titre de produits	(290 615)	(269 094)
Montants encaissés pour le prochain exercice	286 419	254 650
Solde à la fin	<u>368 624</u>	<u>372 820</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

17 - DETTE À LONG TERME

	2025	2024
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
Dettes garanties par le gouvernement du Québec à même les crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale		
Ensemble d'emprunts, taux moyen pondéré de 3,10 % (3,12 % au 30 avril 2024), échéant par tranches jusqu'en décembre 2043	480 518	539 094
Emprunt, taux variable en fonction du taux CORRA plus 1,01 % (taux CDOR plus 0,71 % au 30 avril 2024), remboursable par versements mensuels de 33 100 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en décembre 2026 (1)	667	1 064
Emprunt, taux variable en fonction du taux CORRA plus 0,99 % (taux CDOR plus 0,69 % au 30 avril 2024), remboursable par versements mensuels de 54 000 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en février 2027 (1)	1 300	1 948
Emprunt, taux de 2,90 % capitalisé semestriellement, remboursable par versements mensuels de 25 208 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en octobre 2027	756	1 059
Emprunts, taux variables, remboursés au cours de l'exercice	—	10 786
	483 241	553 951
Tranche échéant à moins de un an	58 013	60 769
	425 228	493 182

(1) Ces emprunts font l'objet de swaps de taux d'intérêt, lesquels sont décrits à la note 20.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 58 013 614 \$ en 2026, à 116 712 862 \$ en 2027, à 41 068 154 \$ en 2028, à 26 968 503 \$ en 2029 et à 25 815 871 \$ en 2030.

La portion subventionnée par le gouvernement du Québec incluse dans les versements estimatifs pour les cinq prochains exercices s'élève à 56 665 914 \$ en 2026, à 115 488 517 \$ en 2027, à 40 916 903 \$ en 2028, à 26 968 503 \$ en 2029 et à 25 815 871 \$ en 2030.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

18 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à prestations définies

L'Université évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 30 avril de chaque année. Les évaluations actuarielles complètes des régimes de retraite du RRPPUL et du RRPpPUL aux fins de la capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2023. L'évaluation actuarielle complète du RREEUL a été effectuée au 31 décembre 2022. Les prochaines évaluations doivent être effectuées au plus tard le 31 décembre 2025 pour le RREEUL et le 31 décembre 2026 pour le RRPPUL et le RRPpPUL.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits aux états financiers

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Régimes de retraite		
Obligations au titre des prestations définies	3 180 958	3 257 053
Juste valeur des actifs des régimes	3 228 293	3 258 015
Situation de capitalisation – surplus	(47 335)	(962)
Provision pour moins-value	79 548	23 163
Passif au titre des prestations définies	<u>32 213</u>	<u>22 201</u>
Autre régime		
Obligation au titre des prestations définies	747	977
Juste valeur des actifs du régime	–	–
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	<u>747</u>	<u>977</u>
	<u>32 960</u>	<u>23 178</u>

Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 décembre de chaque année, se présente comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	%	%
Catégories d'actifs		
Titres d'emprunt	32,35	37,37
Titres de participation	26,10	21,56
Fonds immobiliers	16,79	16,77
Autres instruments de placement	24,76	24,30
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025
(en milliers de dollars sauf dans le texte)

18 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Université à ses régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés, totalisent 50 049 100 \$ (46 591 600 \$ en 2024).

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	2025	2024
	\$	\$
Régimes de retraite	49 233	62 415
Autre régime	45	48

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de retraite	
	2025	2024
	%	%
Taux d'inflation	2	2
Taux d'actualisation	5,10 - 6,79	4,07 - 6,05
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,10 - 6,79	4,07 - 6,05
Taux de croissance de la rémunération	3 - 5,35	3 - 3,5

	Autre régime	
	2025	2024
	%	%
Taux d'actualisation	5,1	4,65
Taux d'augmentation du coût des soins médicaux	5	5

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

19 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent le solde non amorti des apports reçus sous forme d'immobilisations et le solde non amorti des immobilisations acquises à partir d'apports qui, en vertu d'affectations externes, étaient affectés à cette fin :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	838 388	795 483
Montants encaissés au cours de l'exercice	77 251	72 327
Apports reçus sous forme d'immobilisations	418	340
Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles non amortissables	(72)	(136)
Montants constatés à titre de produits	(31 296)	(29 626)
Solde à la fin	884 689	838 388

20 - SWAPS DE COUVERTURE LIÉS AUX FLUX DE TRÉSORERIE

L'Université a contracté les swaps de taux d'intérêt fixe-variable suivants afin de couvrir la variation des flux de trésorerie ayant trait à une tranche de la dette à taux variable.

			2025
	Dates	Taux d'intérêt	Montant
	d'échéance	fixe	notionnel
		%	\$
Fonds des immobilisations			
Dette à long terme	2026-12-31	2,15	667
Dette à long terme	2027-02-28	2,34	1 300
			1 967

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

20 - SWAPS DE COUVERTURE LIÉS AUX FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

	Dates d'échéance	Taux d'intérêt fixe %	2024 Montant notionnel \$
Fonds des immobilisations			
Dettes à long terme	2026-12-31	2,15	1 064
Dettes à long terme	2027-02-28	2,34	1 948
Dettes à long terme	2033-10-24	3,03	2 217
Dettes à long terme	2035-11-18	2,64	4 279
Dettes à long terme	2036-03-03	1,80	4 290
			<u>13 798</u>

Au terme de ces swaps, l'Université paie des intérêts au taux fixe, comme présenté dans les tableaux ci-dessus, et reçoit des intérêts à taux variables CORRA quotidien composé (2,77 % au 30 avril 2025).

21 - SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2025 \$	2024 \$
Non grevé d'affectations		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	(32 213)	(22 201)
Autre régime	(747)	(977)
Vacances à payer, banques d'heures supplémentaires et autres avantages monnayables du personnel	(59 261)	(54 663)
Opérations de fonctionnement	(134 314)	(146 989)
	<u>(226 535)</u>	<u>(224 830)</u>
Affecté d'origine interne (1)	<u>50 566</u>	<u>50 190</u>
	<u>(175 969)</u>	<u>(174 640)</u>
	<u>2025</u> \$	<u>2024</u> \$
(1) Solde du fonds affecté d'origine interne		
Programmes spéciaux		
Budget reporté aux entités multifacultaires	195	271
Projets de recherche sans restriction	44 816	41 958
Budget spécial de recherche	5 555	5 530
Autres	—	2 431
	<u>50 566</u>	<u>50 190</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

22 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2025	2024
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Variation nette de la juste valeur		
Tirés de ressources affectées	3 567	1 482
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	13 166	8 821
Non affectés	3 712	(3 095)
	<u>20 445</u>	<u>7 208</u>
Autres produits de placements		
Tirés de ressources affectées	3 329	3 035
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	7 748	5 076
Non affectés	22 381	23 383
	<u>33 458</u>	<u>31 494</u>
	<u>53 903</u>	<u>38 702</u>
Produits de placements ajoutés au capital en dotation	<u>2 853</u>	<u>6 590</u>
	<u>51 050</u>	<u>32 112</u>

23 - ENGAGEMENTS

Commandes inachevées pour des achats de biens et de services

Les engagements non inscrits aux livres pour des commandes inachevées d'achats de biens et de services assumés par l'Université, outre les constructions et rénovation de bâtiments assumés par le fonds des immobilisations, sont de 94 111 115 \$.

Construction et rénovation de bâtiments

Les engagements non inscrits aux livres pour la construction et la rénovation de bâtiments assumés par le fonds des immobilisations de l'Université sont de 87 834 319 \$.

Baux

L'Université s'est engagée, d'après des contrats de location échéant entre août 2025 et janvier 2034, à verser à même le fonds de fonctionnement une somme totale de 14 547 542 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 3 928 297 \$ en 2026, à 3 000 036 \$ en 2027, à 2 483 236 \$ en 2028, à 1 472 737 \$ en 2029 et à 763 952 \$ en 2030.

24 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'Université concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments. Aucun passif n'est comptabilisé à l'égard de ces obligations, puisque l'Université n'est pas en mesure d'en faire une estimation raisonnable.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

25 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Université est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de change

Le risque de change découle des titres de participation et des unités de fonds étrangers détenus par l'Université. Ce risque est géré grâce aux politiques de placement de l'Université. Au 30 avril 2025, la valeur marchande du portefeuille de placements étrangers s'élève à 132 863 232 \$ (136 960 230 \$ au 30 avril 2024), lesquels sont principalement libellés en dollars américains.

L'Université est aussi exposée au risque de change en raison des débiteurs et autres sommes à recevoir ainsi que des créditeurs et autres dettes de fonctionnement libellés en dollars américains et en euros. Au 30 avril 2025, les actifs financiers libellés en devises représentent des débiteurs et autres sommes à recevoir totalisant 1 529 884 \$, soit 1 091 092 \$ et 438 792 \$ respectivement libellés en dollars américains et en euros (1 038 069 \$ au 30 avril 2024, soit 822 437 \$ et 215 632 \$). Les passifs financiers libellés en devises représentent des créditeurs et autres dettes de fonctionnement totalisant 2 268 098 \$, soit 2 212 961 \$ et 55 137 \$ respectivement libellés en dollars américains et en euros (2 906 551 \$ au 30 avril 2024, soit 2 645 841 \$ et 260 710 \$).

Risque de taux d'intérêt

Certaines dettes à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable et exposent donc l'Université à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Comme le détaille la note 20, l'Université utilise des dérivés financiers afin de réduire son exposition au risque de flux de trésorerie.

Certaines dettes à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Université à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. L'Université n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à ce risque; toutefois, la majorité des remboursements d'intérêts sur ces dettes est assumée par le gouvernement du Québec.

Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque qu'une des parties liées à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Chaque instrument financier est contracté selon une entente standardisée ISDA, et l'Université vérifie la cote de crédit de ses contreparties, lesquelles sont toutes des institutions financières canadiennes reconnues.

Le risque de crédit maximal de l'Université correspond à la juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et autres sommes à recevoir et des placements inscrits à l'état de la situation financière.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

25 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Il y a concentration du risque lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. L'Université gère les risques liés à la gestion de ses placements de manière continue avec l'aide du comité de placement et de trésorerie, et elle considère que le risque est faible.

Débiteurs et autres sommes à recevoir

L'Université n'exige pas de garantie de ses clients. Le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Université aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Université dispose de diverses sources de financement sous la forme d'emprunts de montant autorisé suffisant. L'Université établit des prévisions budgétaires et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Autres

Les placements exposent l'Université au risque de marché, au risque de crédit et au risque de taux d'intérêt, que ce soit directement ou indirectement par l'entremise de fonds communs de placement ou par l'entremise de sa participation dans une fiducie globale. L'Université gère les risques liés à la gestion de ses placements de manière continue avec l'aide du comité de placement et de trésorerie, et du comité de placement de l'Université Laval. Elle considère que le risque est faible.

26 - ENTITÉS APPARENTÉES

Dans le but de mieux assumer certains aspects de sa mission, l'Université soutient certaines entités qui lui sont apparentées, soit par la poursuite d'objectifs communs, par la présence de représentants de l'Université au conseil d'administration de ces entités, par l'obligation pour ces entités d'obtenir le consentement de l'Université pour modifier leur structure ou leur mission, ou par la participation de l'Université à l'élaboration de leurs politiques.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2025

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

26 - ENTITÉS APPARENTÉES (suite)

Le soutien de l'Université à ces entités se traduit par des contributions financières ou par l'apport à titre gratuit de personnel, de services de comptabilité, d'encadrement, d'équipements ou d'espaces.

Ces entités apparentées sont les suivantes :

1. Les Presses de l'Université Laval
2. Les Missions commerciales de l'Université Laval
3. Entrepreneuriat ULaval inc.
4. Clubs d'excellence sportifs du Rouge et Or de l'Université Laval
5. Boutique Rouge et Or – Université Laval
6. Gestion La Fabrique inc.

Les Presses de l'Université Laval et Gestion La Fabrique inc. sont exclus des informations à fournir du fait qu'ils ont individuellement une importance relative négligeable.

27 - ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉS

L'Université contrôle les quatre organismes suivants, qui sont constitués en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Ils sont des entités apparentées pour lesquelles l'Université a une présomption de contrôle en raison de son intérêt économique et de leurs objectifs communs.

Ces organismes sont exclus des informations à fournir du fait qu'ils ont individuellement une importance relative négligeable. Il s'agit des entités suivantes :

1. Les Missions commerciales de l'Université Laval
2. Entrepreneuriat ULaval inc.
3. Clubs d'excellence sportifs du Rouge et Or de l'Université Laval
4. Boutique Rouge et Or – Université Laval